



Pour la séance ordinaire du 9 janvier 2024

Ordre du jour

1. *Ouverture de la séance*
2. *Déclaration de la mairesse suppléante*
3. *Adoption de l'ordre du jour*
4. *Période de questions*
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2023
 - 5.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (1) du 12 décembre 2023
 - 5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire (2) du 12 décembre 2023
6. Adoption de la liste des chèques et des paiements pour le mois de décembre 2023 au montant de 1 452 044,80 \$
7. **Dépôts :**
 - 7.1 ➤ Rapport mensuel du Service de développement et de l'aménagement du territoire :

Valeur au cours du mois de novembre 2023:	2 074 463 \$
Valeur au cours du mois de novembre 2022:	3 535 322 \$
Valeur pour l'année 2023 :	51 301 329 \$
Valeur pour l'année 2022 :	52 774 808 \$
 - 7.2 ➤ Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 7 décembre 2023
 - 7.3 ➤ Rapport des dépenses autorisées pour le mois de novembre 2023 – Règlement numéro 217-2018
 - 7.4 ➤ Certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (registre) – Règlement d'emprunt numéro 329-2023 concernant la reconstruction du pont de la montée Clark et décrétant un emprunt et une dépense de 1 910 220 \$

8. **GESTION ET ADMINISTRATION**

- 8.1 Avis de motion et dépôt – Règlement d’emprunt numéro 331-2024 autorisant l’acquisition d’un camion-citerne neuf pour le Service de sécurité incendie et décrétant un emprunt et une dépense de 1 445 835 \$

9. **RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS**

- 9.1 Mise en disponibilité et nomination d’un contremaître au Service des loisirs et de la culture – Poste cadre permanent à temps plein

10. **TRAVAUX PUBLICS**

- 10.1 Processus de soumission par invitations et/ou appel d’offres public 2024 – Autorisation de démarches
- 10.2 Permis de voirie et raccordement routier – Demande d’autorisation et mandat de signatures pour l’année 2024
- 10.3 Convention d’aide financière – Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) – Volet redressement – Dossier n°: PKG78623 / no de fournisseur : 39987 – Autorisation signature
- 10.4 Mise en disponibilité et octroi de contrat – Résultat d’ouverture de soumission – Appel d’offres TP-2023-18 pour le marquage de la chaussée

11. **LOISIRS**

- 11.1 Autorisation de mandater l’entreprise « Les 4 fers en l’air » pour la gestion du camp de relâche 2024

12. **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

- 12.1 Appel d’offres public SSI2023-01 – Acquisition d’un camion-citerne neuf pour le Service de sécurité incendie – Adjudication de contrat

13. **SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- 13.1 Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-00727 – Propriété située au 1073, route des Outaouais (lots 4 422 955 et 4 459 424 du cadastre du Québec) – Superficie d’un garage privé détaché
- 13.2 Demande de dérogation mineure numéro DM-2023-00763 – Lot 4 459 257 du cadastre du Québec, situé sur la rue de la Tourterelle – Implantation du bâtiment principal
- 13.3 Demande de PIIA numéro 2023-066 relative à une demande de certificat d’autorisation visant la rénovation du bâtiment principal – Propriété située au 488, rue des Érables (lot 4 234 501 du cadastre du Québec)
- 13.4 Demande de PIIA numéro 2023-067 relative à une demande de permis de construction visant une nouvelle construction à des fins commerciales – Lot 6 269 375 du cadastre du Québec, situé sur la route du Canton

- 13.5 Adoption du Règlement numéro 197-06-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer la zone P1-536 à même les zones P1-505 et P1-511
- 13.6 Renouvellement de l'entente de bassin versant numéro 47, entre la Ville de Brownsburg-Chatham et l'organisme « Abrinord » – Mandat de signature de l'avenant numéro 47
- 13.7 Autorisation de dépôt d'une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCPF) dans le cadre du projet de développement du Quartier Marina par la firme Consultants Mirtec pour et au nom de la compagnie 9485-9840 Québec inc.
- 13.8 Autorisation de dépôt d'une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCPF) dans le cadre du projet de développement de la rue de l'Empire par la firme Consultants Mirtec pour et au nom de la compagnie Transport Larivière et Fils inc.
14. ***2^E PÉRIODE DE QUESTIONS***
15. ***LEVÉE DE LA SÉANCE***

RÈGLEMENT NUMÉRO 197-06-2023

AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE PL-536 À MÊME LES ZONES PL-505 ET PL-511

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion est déposé par le conseil municipal à la séance ordinaire du 7 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 7 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique s'est tenue le 5 décembre 2023 à 18 h 30, à la salle Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'aucune question n'a été reçue relativement à ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 5 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de participation à un référendum valide n'a été reçue à l'égard du second projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement vise à créer la zone pôle local Pl-536 à partir des zones Pl-505 et Pl-511 pour y accueillir un projet de développement résidentiel.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 2.7.1, en créant la nouvelle zone pôle local Pl-536 à même une partie des zones Pl-505 et Pl-511, le tout tel qu'illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 1/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe « 1 » pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en ajoutant la zone pôle local Pl-536 et en y permettant uniquement l'usage « Habitation unifamiliale » (H1) sous la classe d'usage Habitation (H) en mode d'implantation jumelé et contigu et en y ajoutant des notes (1) et (2) se lisant comme suit:

« (1) Normes applicables aux habitations contiguës possédant deux murs mitoyens.

(2) Normes applicables aux habitations contiguës possédant un mur mitoyen. »

Le tout tel que montré à l'annexe « 2 », joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Kévin Maurice
Maire





Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

Avis de motion : 7 novembre 2023
Adoption du projet : 7 novembre 2023
Adoption du 2^e projet : 5 décembre 2023
Adoption du Règlement :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Annexe 1 : Plan montrant la délimitation de la zone P1-536



Délimitation de la nouvelle zone PI-536 dans le cadre du projet de règlement PR-197-03-2023

-  Nouvelle zone
-  Zone visée
-  Zones contiguës
-  Limite de zonage



Projection : Mercator transverse modifiée (MTM), Zone 8
Datum Nord-Américain 1983 (NAD 83)

Données cartographiques de base provenant du gouvernement du Québec
© Gouvernement du Québec
© Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Cartographie réalisée par la MRC d'Argenteuil
Date: 2023-06-20

Hors de l'usage auquel il est destiné, ce document n'a aucune valeur légale.

0 0,09 0,17 0,26 0,34 0,43 Km
1:8 500

Annexe 2 : Grille de spécification – Zone Pl-536

GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

Zone PI-536

Pôle local

Ville de Brownsburg-Chatham

GROUPES ET CLASSES D'USAGES				
H - Habitation				
H1 Unifamiliale	•	• (1)	• (2)	
H2 Bifamiliale				
H3 Trifamiliale				
H4 Multifamiliale				
H5 Habitation collective				
H6 Maison mobile				
C - Commerce				
C1 Commerce local				
C2 Commerce artériel				
C3 Restauration				
C4 Divertissement				
C5 Hébergement				
C6 Commerce automobile				
C7 Services pétroliers				
I - Industriel				
I1 Centre de recherche				
I2 Légère et artisanale				
I3 Autres Industries				
P - Institutionnel et public				
P1 Institutionnel et public				
P2 Utilité publique				
R - Récréatif				
R1 Extensif				
R2 Intensif				
A - Agricole				
A1 Activité agricole LPTAA				
A2 Activité agricole				
RN - Ressource naturelle				
RN1 Activité forestière				
RN2 Activité extractive				
RN3 Autres ressources naturelles				
IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Mode d'implantation - Isolé				
Mode d'implantation - Jumelé	•			
Mode d'implantation - Contigu		•	•	
Marge - Avant (min.)	7.5	7.5	7.5	
Marge - Latérale (min. / totale)	2 / 4	0 / 0	0 / 2	
Marge - Arrière (min.)	7.5	7.5	7.5	
Nombre de logement à l'hectare (min.)	14	14	14	
Nombre de logement à l'hectare (max.)				
CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL				
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1 / 2,5	1 / 2,5	1 / 2,5	
Sup. d'implantation - m ² (min.)	75	60	60	
Largeur (min.)	7.3	6.25	6.25	
Profondeur (min.)				
Taux d'implantation (max.)	40%	45%	45%	
Nbre de logements par bâtiment (max.)				
NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)				
Superficie du lot - m ² (min.)	435	185	280	
Largeur du lot (min.)	15	6.25	10	
Profondeur du lot (min.)	28	28	28	
USAGES ACCESSOIRES A L'HABITATION				
Activité professionnelle à domicile				
Entreprise artisanale ou semi-artisanale				
Logement intergénérationnel				
Logement additionnel				
Location de chambres				
Location en court séjour				
Gîte touristique (B&B)				
Fermette				
Garde et pension d'animaux domestiques				
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES				
Espace naturel (% min.)				
Entreposage extérieur				
Usage mixte				
Usage multiple				
Projet intégré				

USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

NOTES

(1) Normes applicable aux habitations contiguës possédant deux murs mitoyens

(2) Normes applicable aux habitations contiguës possédant un mur mitoyen

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain desservi. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
197-02-2015	15-sept-15
197-08-2018	01-mai-19
197-03-2020	16-déc-20
197-03-2021	31-janv-22

Date: 1er mai 2019